

FÉDÉRATION ALLEMANDE DES INTERPRÈTES ET TRADUCTEURS

Le BDÜ, informations de fond

Fort de plus de 7 500 adhérents, le BDÜ (Fédération allemande des interprètes et des traducteurs) est la première association professionnelle du secteur, en Allemagne comme en Europe. L'association représente les intérêts de 80 % de l'ensemble des interprètes et traducteurs fédérés en Allemagne, vis-à-vis du secteur économique, scientifique, politique, juridique et sociétal. Avant d'être admis comme adhérent, le candidat doit avoir justifié de sa qualification pour l'une des professions représentées. Les appellations « Interprète » ou « Traducteur » n'étant pas protégées, l'appartenance au BDÜ est considérée comme un label de qualité. Ne peuvent adhérer à l'association que les interprètes et traducteurs en leur propre nom, pas en tant qu'entreprise.

Missions

L'un des objectifs que s'est fixés la fédération est de sensibiliser l'opinion publique pour les professions représentées, car pour beaucoup, les différences ne sont pas claires. D'une part, les deux appellations « Interprète » et « Traducteur » sont souvent confondues. Pourtant, il s'agit bien de deux professions différentes. Alors que les traducteurs travaillent sur des textes écrits et « transportent » ceux-ci d'une langue vers l'autre, les interprètes travaillent à l'oral et transfèrent dans l'autre langue ce qui a été exprimé dans la langue source, par exemple lors de conférences ou d'audiences judiciaires. C'est pourquoi les formations initiales tout comme le contexte de travail de ces deux professions sont très différents.

D'autre part, différents facteurs renforcent l'image confuse que le grand public se fait de ces professions : la formation initiale tout d'abord, très disparate d'un Land à l'autre, tout comme la réglementation des examens ou les diplômes remis. Les directives et appellations pour interprètes ou traducteurs travaillant pour la justice et les services publics varient également selon les régions. En allemand, les désignations de l'assermentation peuvent être « Beeidigung » (assermentés), « Vereidigung » (jurés), « Ermächtigung » (agrés) ou « öffentliche Bestellung » (officiellement désignés) suivant les cas, ce qui conduit à des incertitudes de la part des donneurs d'ordre pour ce qui est de la qualification ou du montant des honoraires. Un barème officiel d'honoraires comparable à celui des professions libérales réglementées n'existe pas. Dans ce contexte, le BDÜ s'engage entre autres pour :

- informer le public sur les métiers de l'interprétation et de la traduction et sur l'importance de la profession pour l'État et la société.
- des honoraires et conditions de travail appropriés
- une harmonisation des modalités d'examens
- une réglementation harmonisée de l'assermentation, de l'habilitation et de la désignation officielle au niveau fédéral

Contact presse :

Réka Maret
Attachée de presse du BDÜ

presse@bdue.de
T: +49 (0)30 887128-35
F: +49 (0)30 887128-40

Contact BDÜ :

Francisco J. Kuhlmann
vice-président

kuhlmann@bdue.de
T: +49 (0)30 887128-35
F: +49 (0)30 887128-40

www.bdue.de

Secrétariat de la fédération :
Uhlandstr. 4-5
D-10632 Berlin



Bundesverband der
Dolmetscher und
Übersetzer e.V. (BDÜ)

Membre de la
Fédération Internationale des
Traducteurs (FIT)

Registre des associations :
VR 22468 B / Amtsgericht:
Berlin-Charlottenburg /
Président: André Lindemann

Tous renseignements donnés
en toute bonne foi selon l'état
actuel de nos connaissances
en la matière, sans garantie
aucune et en déclinant toute
responsabilité.

- des directives harmonisées concernant la traduction des actes officiels au niveau fédéral
- une amélioration de la législation fédérale en la matière, p.ex. de la loi sur la rémunération et l'indemnisation des activités au service de la justice (Justizvergütungs- und -entschädigungsgesetz – JVEG)

Tous les deux ans, la fédération effectue un sondage sur les honoraires et en publie les résultats.

Branche

Les professions d'« interprète » et de « traducteur » comptent parmi les professions libérales. Pour acquérir la qualification nécessaire, la voie classique consiste à faire les études qui mènent au diplôme correspondant. Il est également possible d'apprendre les techniques de ces métiers après un changement d'orientation professionnelle en passant les examens proposés entre autres par certaines Chambres de commerce pour être ainsi habilité à porter l'appellation d'interprète ou de traducteur « reconnu par l'État ». Selon le microrecensement régulier effectué par l'Administration fédérale des statistiques, 41 000 interprètes et traducteurs exerçaient la profession en 2012 en Allemagne, dont 25 000 indépendants. La proportion de femmes dans les deux professions est élevée ; parmi les 41 000 interprètes et traducteurs cités, 27 000 sont des femmes contre 14 000 d'hommes. Au sein même de la fédération, la proportion de femmes est de 80 %.

Marché de la traduction

En raison de la mondialisation croissante, les besoins en prestations de service linguistiques augmentent en permanence. Des enquêtes faites sur le sujet indiquent une croissance annuelle d'environ 10 %, non seulement en Allemagne, mais partout dans le monde. L'Allemagne est une économie fortement exportatrice. Il n'est donc guère étonnant qu'on estime que 80 % des entreprises allemandes ont régulièrement besoin de traductions. Le volume global du marché allemand de la traduction se chiffre selon les estimations de la fédération de 750 millions à 1 milliard d'euros par an.

Plus de la moitié des interprètes et traducteurs exerce à leur compte, car les emplois en tant que salarié sont rares. Au 30 juin 2013, l'agence allemande pour l'emploi ne comptait au total pour ces professions que 7 071 salariés assujettis à l'assurance sociale obligatoire. Parmi ces interprètes et traducteurs salariés, 3 666 étaient titulaires d'un diplôme universitaire et 1 375 d'un certificat professionnel reconnu. Ces chiffres reflètent bien la tendance actuelle qui va vers une académisation de ces deux professions.

Les interprètes et traducteurs indépendants, eux, travaillent soit sur commande directe d'entreprises, d'administrations ou d'institutions, soit en sous-traitance de bureaux de traduction commerciaux. Les interprètes et traducteurs indépendants effectuent ainsi la grande majorité des prestations de traduction et d'interprétation en Allemagne.